



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un véhicule de la catégorie B avec une boîte manuelle. Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez avoir le permis de la catégorie BA (boîte auto).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

COMPETENCES ET SOUS COMPETENCES TRAVAILLEES

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séance 1	Trafic nul ou faible	2 Heures	Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
			Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séance 2	En circulation, situations simples ou plus ou moins complexes	5 Heures	Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
			Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

A l'issue de la formation de 7 heures, une attestation est remise à l'élève par l'auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule avec vitesse manuelle qu'à partir du jour où votre permis de conduire le stipule.

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D ORGANISATION

Durée de la formation : 7 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation :

Date(s) : Nous consulter

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 17 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans ? **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENTS – INTERVENANTS

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fiche de suivi électronique sur Codes Rousseau Formateur ou support papier et le livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- *Conditions de réussite* : satisfaire un examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

- Obtention de l'attestation en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 Octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B muni d'un changement de vitesses manuel

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION B78 → B
Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limités aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

CODES ROUSSEAU
-O-

Raison sociale de l'établissement : _____
N° d'agrément _____ N° de SIREN ou SIRET _____
Adresse _____
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral _____

Atteste que :
Nom de famille _____
Nom d'usage _____
Prénom(s) _____
Né(e) le _____ à _____
Adresse _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : _____
N° du permis de conduire : _____

A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation _____ Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément _____
Signature du bénéficiaire de la formation _____

Numéro : 001011100096

Avertissement : Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION – INFORMATION HANDICAP